



MUNICIPALITE

au Conseil communal de Gilly

Gilly, le 30 janvier 2023

Préavis municipal n° 2023-02

Réfection et remplacement des « gendarmes couchés » par des modérateurs de trafic latéraux sur la Route de Rolle et la Route de Bursins

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

Depuis plusieurs années, le Conseil communal de Gilly sollicite la Municipalité afin qu'elle étudie la possibilité de supprimer les « gendarmes couchés » des routes communales et qu'elle propose une solution alternative.

La suppression de ces décrochements verticaux implique toutefois la mise en place d'autres aménagements pour garantir une modération du trafic. Après consultation de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes), la solution des modérateurs de trafic latéraux a été privilégiée. Celle-ci permet de remplir les objectifs, tout en formant une unité avec les aménagements réalisés en 2012 à la Rte du Molard, puis en 2013 à la Rte de Tartegnin.

La réfection des revêtements routiers en place sur ces secteurs a également été intégrée à l'étude afin de proposer des chaussées adaptées, permettant d'améliorer la qualité de vie des riverains (réduction des émissions sonores).

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 20 juillet au 18 août 2022. Cette procédure n'a fait l'objet d'aucune remarque, ni opposition.

La synthèse CAMAC du 21 septembre 2022 était positive.

Le permis de construire a été délivré le 26 septembre 2022.

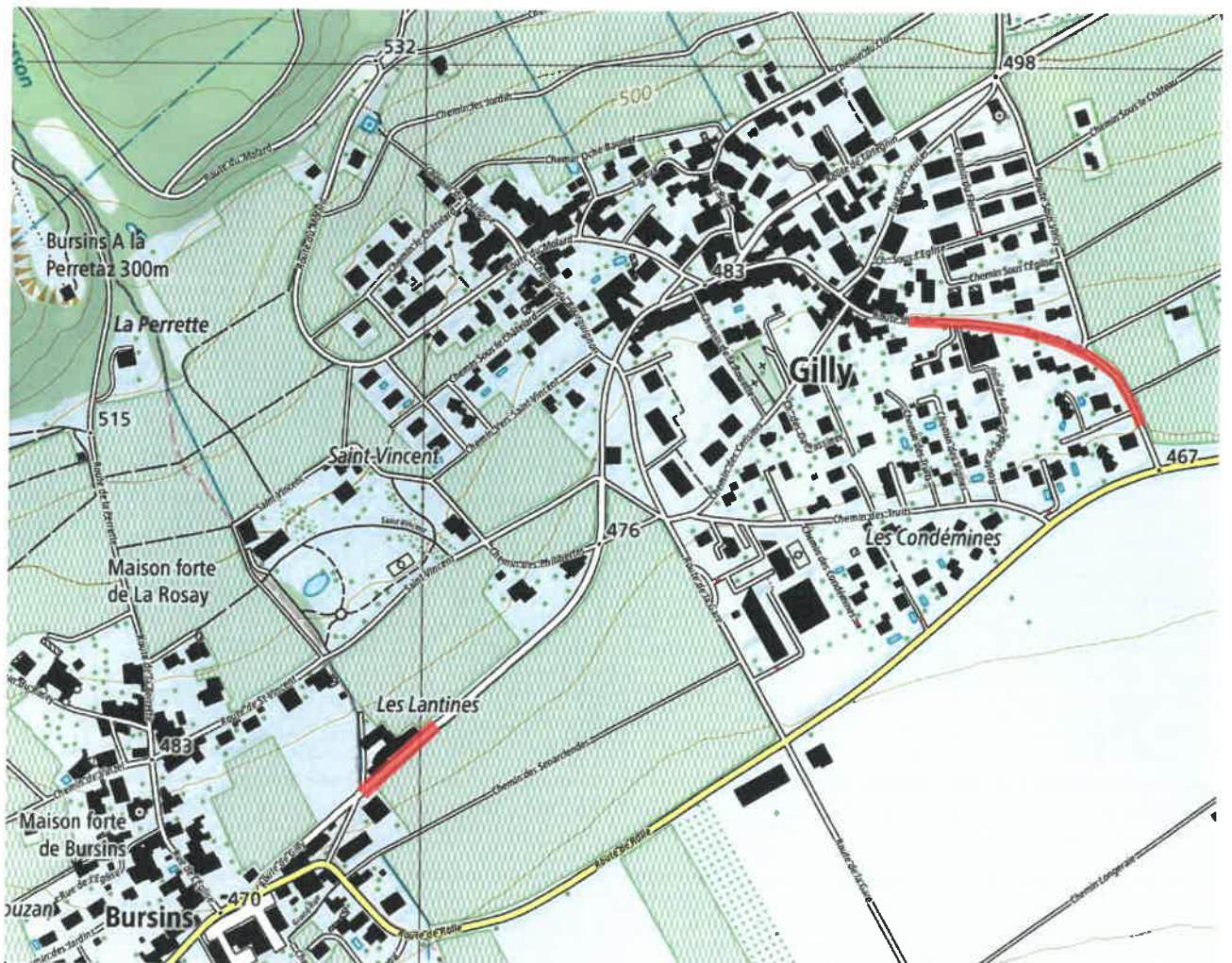
Un bureau spécialisé a été mandaté pour établir les soumissions et procéder à un appel d'offres auprès de cinq entreprises de génie civil.

Le devis que vous trouverez plus bas dans ce document est basé sur les coûts proposés par l'entreprise qui a transmis l'offre la plus avantageuse.

2. SITUATION EXISTANTE

2.1. Secteurs du projet

Les secteurs du projet sont représentés ci-dessous par les zones en rouge.



Etat actuel

Route de Bursins :



Figure 2 – Vue aérienne et photo du secteur

On constate la présence de nombreuses fissures sur le secteur entre le décrochement vertical et la limite de commune avec Bursins.

Route de Rolle :

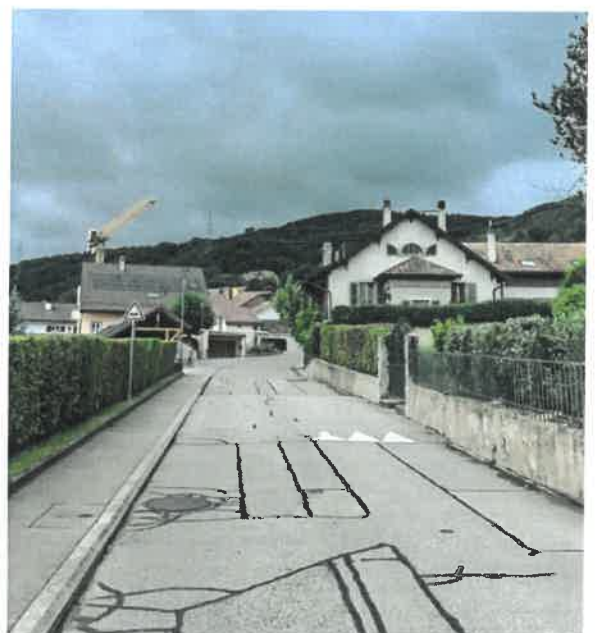


Figure 3 – Photos des deux décrochements à supprimer.

On constate la présence de nombreuses fissures et revêtements hétérogènes sur le secteur entre les deux décrochements verticaux.

3. PRÉSENTATION DU PROJET

3.1. Concept général

Les aménagements proposés pour remplacer les décrochements verticaux, consistent à construire des décrochements horizontaux (rétrécissements latéraux) selon le même principe que ceux réalisés à la Rte du Molard et à la Rte de Tartegnin.

De plus, au vu de l'état du revêtement des chaussées dans ces secteurs, il est projeté de réfectionner le revêtement bitumineux en le remplaçant par un revêtement robuste et peu bruyant de type ACMR8-VD, qui permettra de diminuer les nuisances liées au bruit routier.

3.2. Route de Bursins

Un décrochement vertical sera supprimé pour être remplacé par une combinaison de deux décrochements horizontaux en alternance.

Deux marquages centraux beige d'une largeur de 60 cm et d'une longueur de 10 m seront créés de part et d'autre des décrochements horizontaux de manière à marquer l'entrée dans la zone 50 km/h et renforcer la perception de l'aménagement.

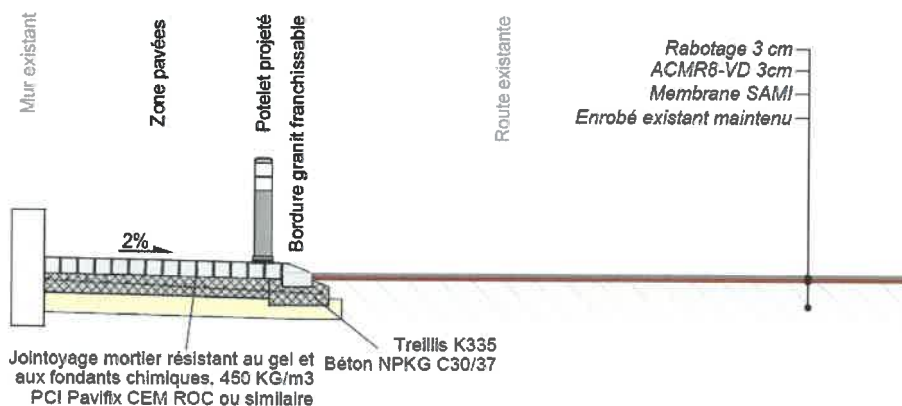
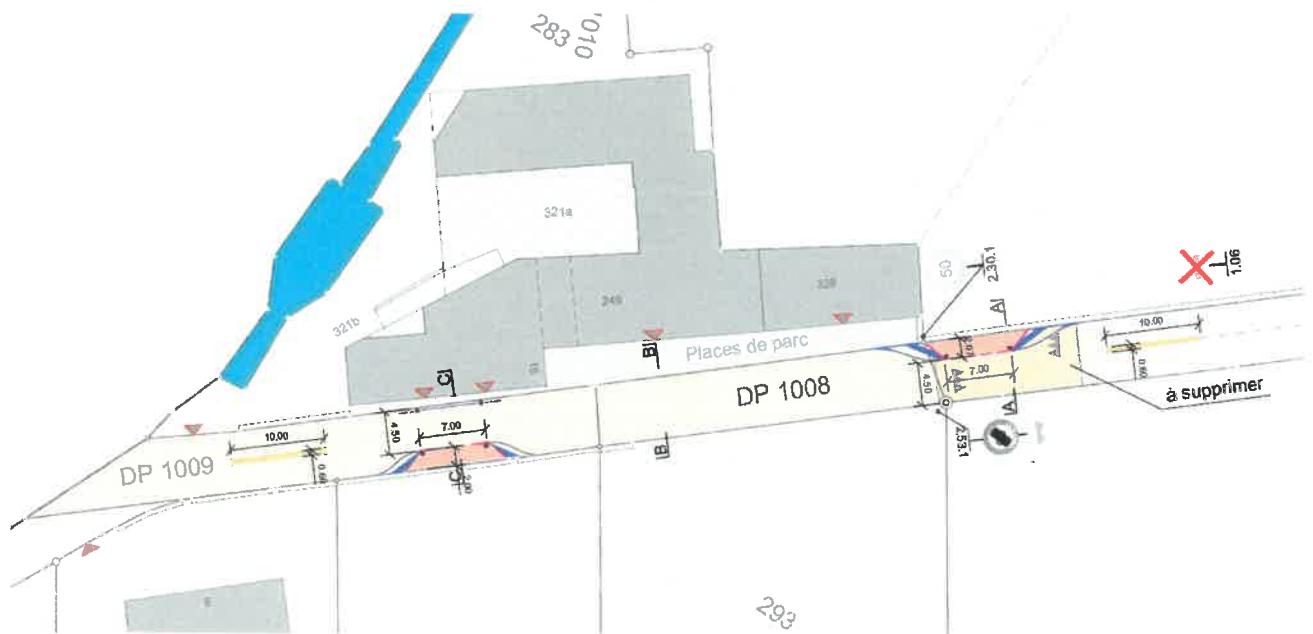


Figure 5 – Coupe-type d'un îlot modérateur et réfection de la chaussée

3.3. Route de Rolle

Deux décrochements verticaux seront supprimés pour être remplacés par une combinaison de décrochements horizontaux en alternance.

Un décrochement sera aménagé au droit de la traversée piétonne ce qui permettra de renforcer sa perception et diminuer la largeur de route.

Une porte d'entrée sera créée par un rétrécissement latéral au droit de la sortie du Ch. des Tournesols qui sera également améliorée en matière de visibilité.

Un marquage central beige d'une largeur de 60 cm et d'une longueur de 10 m sera créé aux abords du panneau d'entrée de localité

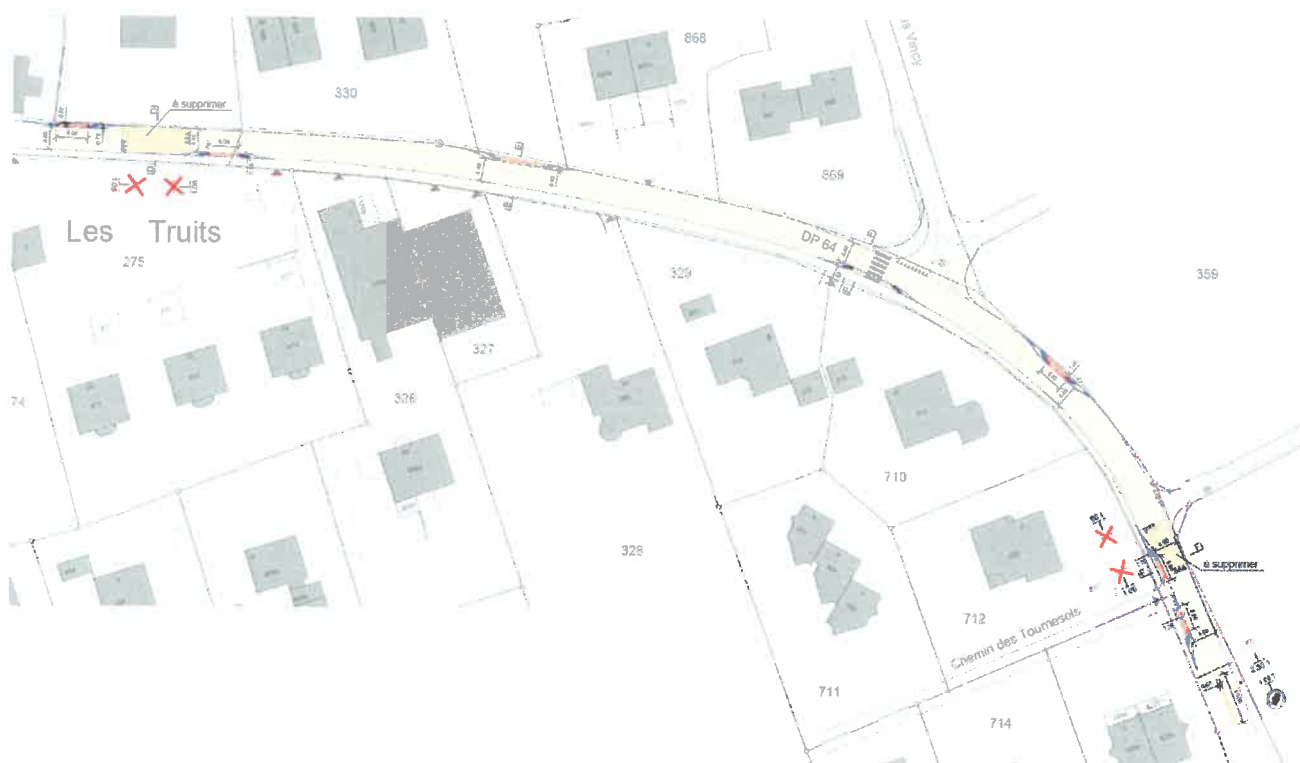


Figure 6 – Situation route de Rolle

Les ilots modérateurs seront délimités par une bordure franchissable et aménagés avec une surface pavée permettant de créer un contraste avec la chaussée afin d'en améliorer la perception.

Les ilots seront également munis de deux potelets et de marquages routiers de part et d'autre.

4. PLANNING

Mise à l'enquête publique	du 20 juillet au 18 août 2022 (réalisé)
Mise en soumission	décembre 2022 - janvier 2023 (réalisé)
Adoption du préavis par le Conseil Communal	4 avril 2023
Début des travaux	mai 2023
Fin des travaux	juillet 2023

5. DEVIS DES TRAVAUX

Le coût des travaux est détaillé ci-après :

Route de Bursins

Génie civil (suppression décrochement et modération du trafic)	Fr.	48'000.00
Génie civil (réfection des chaussées)	Fr.	29'000.00
Marquage et signalisation	Fr.	8'000.00
Honoraires d'exécution et direction des travaux	Fr.	4'000.00
TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	Fr.	89'000.00

Route de Rolle

Génie civil (suppression décrochement et modération du trafic)	Fr.	102'000.00
Génie civil (réfection des chaussées)	Fr.	70'000.00
Marquage et signalisation	Fr.	16'000.00
Honoraires d'exécution et direction des travaux	Fr.	10'000.00
Prestations de géomètre, (mise à jour cadastre)	Fr.	3'000.00
TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	Fr.	201'000.00

TOTAL GLOBAL DU PREAVIS (TTC) Fr. 290'000.00

Les montants ci-dessus contiennent 10 % de divers et imprévus.

Il devrait être possible d'obtenir une subvention cantonale sur le montant relatif à la réfection des enrobés, d'un montant maximal de Fr. 20'000.-.

Ces travaux n'engendreront pas de frais d'exploitation supplémentaires à l'avenir.

6. FINANCEMENT

La Municipalité propose de financer ces travaux avec les liquidités dont dispose la Commune. Ils seront amortis sur une période de 20 ans à compter de l'année suivant la fin des travaux.

7. CONCLUSION

Ce projet, issu de discussions entre la Municipalité, le bureau Mosini et Caviezel et le Voyer des routes du 14^{ème} arrondissement, concrétise la volonté du Conseil communal de supprimer les décrochements verticaux existants tout en maintenant une modération du trafic.

Le projet permettra également de réfectionner le revêtement des chaussées afin d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

le Conseil communal de Gilly

Vu le préavis relatif à la demande de crédit de Fr. 290'000.00 TTC pour la réfection et modération du trafic sur les routes de Bursins et de Rolle,

Vu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,

Vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le point 3 du présent préavis ;
- de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 290'000 TTC comme décrit au point 5 du présent préavis
- de le financer par les liquidités dont dispose la Commune et de procéder à l'amortissement dans les 20 ans à compter de l'année suivant la fin des travaux.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 janvier 2023 pour être soumis au Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

D. Dumartheray F. Pellet

Syndic Secrétaire

